



Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2016

du 7 décembre 2015

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 19 août 2015¹,
arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant:
 - 289 717 000 francs de revenus,
 - 38 423 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 251 294 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 10 796 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 1^{er} décembre 2015

Le président: Raphaël Comte
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 7 décembre 2015

La présidente: Christa Markwalder
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF

